

Identification du dossier :

A13-VU Cerfa 10892*02

Date de dépôt :

FICHE DE CALCUL DU REVENU DISPONIBLE

Année fin :

INSTALLATION INDIVIDUELLE

Résultat courant avant impôt (rémunération du travail de l'exploitant incluse)	
+ Dotation aux amortissements	
- Remboursement en capital des emprunts LMT	
= REVENU DISPONIBLE AGRICOLE DE L'EXPLOITATION	

INSTALLATION SOCIETAIRE

Résultat courant avant impôt	
+ Rémunération du travail des associés	
+ Dotation aux amortissements	
- Remboursement en capital des emprunts LMT	
- Annuités des emprunts LMT contractés à titre personnel par le JA et les associés non pris en charge par la société	
- Rémunération des associés non exploitants	
= Revenu disponible agricole de l'exploitation	
Nombre d'associés exploitants	
REVENU DISPONIBLE AGRICOLE / ASSOCIE EXPLOITANT	

DEMANDEUR AGRICULTEUR A TITRE PRINCIPAL (ATP)

REVENU DISPONIBLE AGRICOLE PREVISIONNEL DE L'EXPLOITATION OU REVENU DISPONIBLE AGRICOLE PREVISIONNEL PAR ASSOCIE EXPLOITANT	
Revenus professionnels non agricoles de l'exploitant	
Revenu professionnel global de l'exploitant	
- Revenu minimum départemental	
- Revenu maximum (= 3,5 SMIC)	

DEMANDEUR AGRICULTEUR A TITRE SECONDAIRE (ATS)

REVENU DISPONIBLE AGRICOLE PREVISIONNEL DE L'EXPLOITATION OU REVENU DISPONIBLE AGRICOLE PREVISIONNEL PAR ASSOCIE EXPLOITANT	
Revenus professionnels non agricoles de l'exploitant	
Revenu professionnel global de l'exploitant	
- 50 % du revenu minimum départemental	
- Revenu maximum (= 3,5 SMIC)	